

TESTS RAPIDES – DÉPISTAGE COVID-19

Les tests rapides sont dorénavant disponibles dans **les écoles primaires** du Centre de services scolaire des Phares. Pour le moment, les écoles secondaires ne font pas parti du déploiement des tests rapides dans les écoles.

Si un élève développe des symptômes de la COVID-19 pendant la journée, nos écoles primaires sont maintenant équipées de tests rapides qu'il sera possible de faire passer aux élèves, si le parent a préalablement envoyé le formulaire de consentement à l'école.

Ces tests rapides permettent d'avoir un résultat presque instantané. Le dépistage fait à l'école permet en quelques minutes de savoir si un élève, qui présente soudainement des symptômes, est positif ou non à la COVID-19.

[Feuillelet d'information](#)

DÉTAILS DU TEST

Le test rapide *Panbio* de la compagnie *Abbotts* est utilisé pour faire le dépistage dans nos écoles. La durée du prélèvement est de quelques minutes seulement et le résultat est obtenu en 15 minutes.

Le test nécessite un prélèvement nasal peu profond, contrairement à un test de laboratoire réalisé en centre de dépistage (CDD), à l'aide d'un écouvillon qui ressemble à un coton-tige. Il n'y a aucun effet secondaire. Seul un léger inconfort lié au prélèvement peut être ressenti.

CONSENTEMENT

Un formulaire de consentement doit être signé de votre part pour que votre enfant puisse recevoir le test rapide à l'école s'il présente des symptômes. La participation au dépistage de la COVID-19 est volontaire. Vous pouvez refuser que votre enfant passe un test de dépistage ou retirer votre consentement à tout moment.

[Formulaire de consentement – À RETOURNER À L'ÉCOLE](#)

Vous devez compléter ce formulaire, le signer et le retourner à l'école ou à l'enseignante ou à l'enseignant de votre enfant. Il est à noter que votre consentement est valide pour toute la durée de l'année scolaire.

Si le formulaire n'est pas retourné à l'école, votre enfant ne pourra pas recevoir le test rapide. En cas de symptômes, l'école communiquera avec vous pour que vous puissiez venir chercher votre enfant.

Quelle que soit votre décision, il est important de suivre les recommandations de la Santé publique et de continuer de respecter les consignes sanitaires, y compris les mesures en vigueur à l'école.

RÉSULTAT D'UN DÉPISTAGE

Si vous avez donné votre consentement et que votre enfant développe soudainement des symptômes de la COVID-19 au cours de la journée, un test rapide pourra être fait à l'école. Le résultat du dépistage et les recommandations qui l'accompagnent vous seront communiqués rapidement par la direction de l'école.

- **Résultat négatif** : L'enfant pourra rester en classe en portant un masque. Vous devrez toutefois demeurer vigilant. Si les symptômes persistent, vous devrez vous présenter dans un centre de dépistage pour qu'un test de laboratoire soit réalisé.
- **Résultat positif** : L'école prendra les mesures de précaution nécessaires et vous en avisera immédiatement. L'enfant sera isolé jusqu'à votre arrivée. Vous serez contacté pour le ramener à la maison dès que possible en vue de réaliser un test de laboratoire dans un centre désigné de dépistage.

Pour plus d'informations sur les mesures sanitaires mises en place dans le réseau scolaire, vous pouvez consulter : <https://www.quebec.ca/education/rentree-scolaire-2021#c113058>

Nous vous remercions de votre collaboration essentielle.

Le Centre de services scolaire des Phares